



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ECO-QUARTIERS : UNE DYNAMIQUE D'AMENAGEMENT DURABLE

1- LES ECO-QUARTIERS, UN LEVIER ESSENTIEL DE L'AMENAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Un enjeu régional

Le constat est établi : le développement durable et l'attractivité de la région Capitale passent en priorité par la mise à disposition de plus de logements pour tous les Franciliens.

Leur mise en œuvre doit également être le signe d'une nouvelle responsabilité environnementale et sociale à l'échelle régionale. C'est pourquoi, l'habitat doit s'implanter dans des sites qui permettent d'accéder par les transports en commun à toutes les richesses de la situation métropolitaine : emploi, éducation, culture, etc.

C'est la première condition à réunir pour diminuer les gaz à effet de serre. C'est aussi une condition essentielle pour permettre aux Franciliens de bénéficier du dynamisme et de la richesse régionale.

Pour ces raisons, l'État soutient les collectivités qui s'engagent sur des projets d'aménagement ambitieux. Ce sont des opérations qui ont un impact significatif (1000 logements au moins) et qui, par leur exemplarité et leur caractère innovant ont un impact fort sur leur territoire.

Un enjeu local en matière de processus d'aménagement des territoires

Ces réalisations doivent également prendre en compte les attentes locales et y répondre. Il s'agit donc bien de promouvoir des quartiers équilibrés mais dont l'ambition fait levier sur le territoire avec le et permet d'opérer les rééquilibrages et les avancées nécessaires sur le plan social, environnemental et économique. Leur maîtrise sera principalement publique afin de garantir une gouvernance partagée

Le temps et le rythme du projet urbain sont garantis et suivis dans le long terme grâce à un partenariat public. La réalisation rapide et la gestion à long terme se trouvent ainsi réconciliées afin que s'opère la greffe urbaine et sociale.

En complément, ces quartiers font l'objet d'une concertation avancée, d'une forte participation des habitants et de l'ensemble des parties prenantes.

Une dynamique collective pour le développement durable

L'éco-quartier est un projet urbain exemplaire du point de vue du développement durable, en extension urbaine ou en transformation de quartiers existants obsolètes. Réduction des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, promotion des déplacements alternatifs et intermodaux, qualité de vie et de construction, économie des ressources naturelles et de l'énergie, prévention et maîtrise des nuisances et des risques, sont autant d'enjeux déterminants pour lesquels le projet apporte un bénéfice collectif.

Un véritable « trait d'union »

L'éco-quartier appartient véritablement à la ville dans laquelle il s'installe. Il se caractérise par la qualité de son cadre de vie, adapté à ceux qui y vivent, y travaillent, y flânent, se rencontrent. Il est conçu dans une logique de respect de son environnement, et donc d'une consommation minimale de l'espace. Dans une logique de « ville » plutôt que d'urbanisation, il offre fonctions urbaines variées et espaces publics de qualité, adaptés aux attentes de ses habitants. Il propose des solutions de lien fort avec le contexte existant. Il permet également une diversité des programmes de logements et des formes urbaines.

Desservi par un transport en commun structurant, il propose de nouvelles mobilités multiples, alternatives au tout automobile.

Mais l'éco-quartier est aussi un incubateur parce qu'il intègre des actions complémentaires innovantes : nouvelles techniques de constructions responsables vis à vis de l'environnement et de la santé, nouvelles formes de gouvernance et d'implication des acteurs et des citoyens, recherche de la maîtrise des nuisances et des risques, etc.

ECO-QUARTIERS : UNE DYNAMIQUE D'AMENAGEMENT DURABLE

2- UNE PRIORITE NATIONALE, DES ACTIONS REGIONALES

Des éco-quartiers, une nouvelle façon de concevoir la ville, ...

En Ile-de-France, la mise en œuvre du Grand Projet 3 du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 se traduit par une politique d'aide aux opérations d'aménagement et aux équipements structurants. Elle s'adresse prioritairement aux collectivités qui s'engagent dans les démarches ambitieuses de réalisation **d'éco-quartiers**. Ceux-ci ont vocation à **enclencher la mise en œuvre du développement durable du territoire par leur taille significative en offre résidentielle, leur performance environnementale, leur qualité urbaine et leur processus d'élaboration**.

Cette démarche doit contribuer à valoriser l'image et les pratiques d'aménagement au sein des territoires d'Ile-de-France. Il s'agit de faire coïncider les objectifs opérationnels des acteurs avec ceux pré-définis à une échelle plus large (commune, intercommunalité, territoire...). L'éco-quartier joue alors un effet de levier sur le territoire dans lequel il s'inscrit, permettant ainsi de mobiliser les expertises en termes d'aménagement durable, de tirer vers le haut la chaîne de production urbaine, et *in fine* de peser sur l'attractivité du territoire.

... inscrite dans la politique nationale du Grenelle de l'Environnement, ...

Les perspectives données par le Grenelle de l'environnement ont confirmé l'attente de la société française pour que des solutions locales d'aménagement durable, à l'échelle du quartier, soient identifiées et mises en œuvre. En expérimentant l'évolution des modes de production de la ville, les éco-quartiers apporte une réponse aux souhaits exprimés.
« *Sous l'impulsion des collectivités locales au moins un éco-quartier avant 2012 (en continuité avec l'existant et intégré dans l'aménagement d'ensemble) dans toutes les communes qui ont des programmes de développement de l'habitat significatifs.* »
(table ronde finale du Grenelle)



En savoir plus :
www.ecoquartiers.developpement-durable.gouv.fr
Ville durable
http://www.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=3809

... et mise en œuvre dans le cadre du Contrat de Projets 2007-2013 en Ile-de-France

Le Contrat de Projets signé en mars 2007 par l'État et la Région s'articule autour de trois thèmes principaux : compétitivité et attractivité des territoires, cohésion sociale et territoriale, préservation de l'environnement. Il accorde une priorité particulière aux grands projets structurants pour l'Ile-de-France et doit permettre d'accompagner de manière volontariste le développement économique, social et environnemental du territoire par des effets d'entraînement importants.



En savoir plus
CPER
http://www.idf.pref.gouv.fr/dossiers/documents/2007_2013/CPER_07_13/contrat.pdf
Dreif.ecoquartiers

Le Grand Projet 3 intitulé « Renforcer l'attractivité de l'Île-de-France », dit « GP3 », se concentre sur les trois grands objectifs suivants :

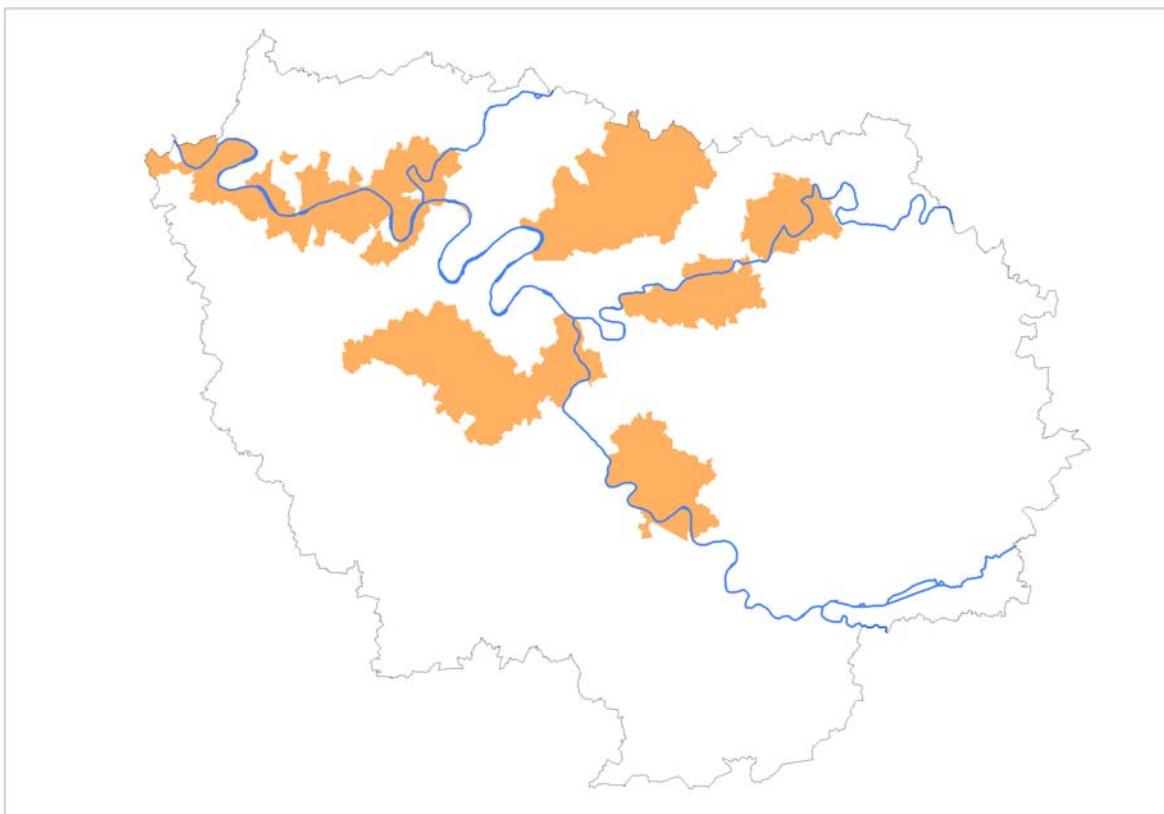
- **Vers une région plus solidaire** : répondre aux nouveaux enjeux du quotidien des Franciliens en agissant d'abord sur le logement;
- **Vers une région plus dynamique qui maintient son rayonnement international** : répondre aux nouveaux défis de l'économie locale et mondiale de la région capitale;
- **Vers une région écologiquement responsable** : répondre aux mutations et crises majeures, liées notamment au changement climatique et au renchérissement des énergies fossiles.

L'Etat a prévu une enveloppe de 184 M€ répartis entre les territoires.

Les 6 territoires d'intérêt régional et national :

La géographie d'intervention couvre les sites identifiés comme devant porter des objectifs de développement majeurs pour l'Île-de-France :

- ensemble de Seine-Aval, à Cergy : le périmètre comprend le territoire de l'OIN Seine Aval et l'agglomération de Cergy- Pontoise ;
 - Plaine-de-France et aire d'influence de Roissy : le périmètre comprend le territoire de l'EPA Plaine-de-France, et les territoires proches de l'aéroport de Roissy, en Seine-et-Marne ;
 - ensemble de Marne-la-Vallée, à Meaux : le périmètre comprend la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, l'ensemble des périmètres de ses intercommunalités et l'agglomération de Meaux ;
 - ensemble d'Orly-Rungis Seine Amont : le périmètre comprend l'OIN Orly-Rungis Seine Amont et la communauté de communes de Porte-de-l'Essonne ;
 - ensemble de Sénart : le périmètre comprend le territoire de la ville nouvelle de Sénart, les deux SAN et l'agglomération de Melun ;
- Massy-Palaiseau/Saclay /Versailles/Saint-Quentin-en- Yvelines : le périmètre correspond à celui pressenti pour le projet d'OIN pour porter un projet de pôle d'excellence de niveau mondial.





PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
ECO-QUARTIERS : UNE DYNAMIQUE D'AMENAGEMENT DURABLE

3- UN NOUVEAU CADRE DE PARTENARIAT POUR DES COLLECTIVITES INNOVANTES

Un contrat cadre pour formaliser le partenariat avec les porteurs de projets

Le contrat cadre signé le 3 mars 2009 entre l'État et les collectivités porteuses des projets d'éco-quartiers formalise le partenariat autour du projet. Son objet est de mener à bien **une stratégie partenariale basée sur la participation au processus, aux études et à l'investissement opérationnel**.

Il explicite les objectifs généraux du projet, son processus de mise en œuvre opérationnelle et sa dimension d'aménagement durable, il définit les modalités de réalisation à l'horizon 2013.

Au fur et à mesure de l'avancement opérationnel du projet, les financements de l'État seront engagés par des contrats particuliers qui pourront porter :

- 1) en phase pré-opérationnelle, sur de l'ingénierie de projet et sur des interventions pré-opérationnelles (proto-aménagement,, foncier...);
- 2) en phase opérationnelle, sur des ouvrages particuliers de l'éco-quartier (aménagement structurant, équipements...).

Les quartiers retenus répondent aux caractéristiques suivantes

-l'opération a un impact structurant sur le territoire (1000 logements au moins), et offre une diversité des programmes de logements

-la mise en œuvre opérationnelle se fait à un rythme annuel soutenu

-l'opération est desservie par un mode de transport en commun structurant

Les 8 premiers projets d'éco-quartiers

La signature le 3 mars 2009 par le Préfet de Région de 8 contrats cadre officialise le partenariat entre l'État et les collectivités autour de 8 premiers projets d'éco-quartiers.

Nom et localisation du projet	Élus signataires du contrat	Aménageurs signataires du contrat
Eco-quartier Foch Roosevelt à Meaux (Seine et Marne)	- M. le Maire de Meaux, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux <i>Jean François Copé</i>	
Eco-quartier fluvial de l'Ile St Denis (Seine-Saint-Denis)	- M. le Maire de l'Ile St Denis <i>Michel Bourgain</i> - M. Le Président de la communauté d'agglomération Plaine Commune <i>Patrick Braouezec</i>	
Les Docks de St Ouen (Seine-Saint-Denis)	- Mme La Maire de Saint-Ouen <i>Jacqueline Rouillon</i>	- M. le directeur de la SEM Sequano aménagement <i>Patrice Charrié</i>
Eco-quartier de Louvres et Puisseux (Val d'Oise)	- M. Le Maire de Louvres <i>Guy Messenger</i> - M. le Maire de Puisseux en France <i>Yves Murru</i> - M le Président de la communauté de communes Roissy Porte de France <i>Patrick Rénaud</i>	- M le directeur de l'EPA Plaine de France <i>Hervé Dupont</i>
Eco-quartier fluvial de Mantes la Jolie – Rosny sur Seine (Yvelines)	- M. le Maire de Mantes-la-Jolie <i>Michel Vialay</i> - Mme le Maire de Rosny sur Seine <i>Françoise Descamps Crosnier</i>	
Eco-quartier de la boucle de Chanteloup à Carrières sous Poissy – Triel sur Seine (Yvelines)	- M. le Président de la Communauté d'agglomération des deux rives de la Seine <i>Pierre Cardo</i>	
Eco-quartier « Le Sycomore » à Bussy Saint Georges (Seine et Marne)	- M. le Maire de Bussy St Georges <i>Hugues Rondeau</i>	- M le directeur de l'EPAMARNE <i>Pascal Berteaud</i>
Eco-quartier de Montévrain (Seine et Marne)	- M. le Maire de Montévrain <i>Gérard Guyot</i>	- M le directeur de l'EPAMARNE <i>Pascal Berteaud</i>

Et la suite ?

Au-delà des 8 projets qui font l'objet d'une signature le 3 mars 2009, d'autres projets d'éco-quartiers continuent à émerger dans les territoires d'Ile-de-France, à l'occasion notamment de l'appel à projets Nouveaux Quartiers Urbains, initiés par le Conseil Régional.

Ainsi, d'autres contrats cadre sont d'ores et déjà en cours d'élaboration entre les collectivités et l'État sur d'autres territoires de projets. Ils pourront être inscrits dans ce dispositif le moment venu.

Il est également prévu fin 2009, qu'un séminaire d'avancement des projets d'éco-quartiers réunisse l'ensemble des partenaires de ces projets, dans une optique de valorisation des pratiques et d'échanges.